

GES suivant la consommation

Chronique du 5 mai 2022

La semaine dernière (23 avril), l'ISQ a publié une étude que, personnellement, j'attendais depuis longtemps :

- Sophie Brehain et al., Institut de la statistique du Québec, ***Empreinte carbone des ménages du Québec : une première estimation basée sur la consommation***, avril 2022 (Brehain 2022).

Pourquoi ce sujet nous interpelle-t-il ? Peut-être parce que grâce à notre hydro-électricité, un avantage qu'entre autres les Albertains n'ont pas, nous sommes prompts à nous estimer « *les plus vertueux d'Amérique* » en matière de gaz à effet de serre (GES).

Production vs Consommation de GES

À ce jour, la comptabilité des GES émis au Québec a toujours considéré ceux que nous **produisons**. Une partie de ces GES sont toutefois produits **non pas à notre bénéfice**, mais à celui d'autres pays ou États vers lesquels sont dirigées nos exportations.

Une comptabilité par la **consommation domestique**, d'une part, **retire du total** ces GES que nous produisons au bénéfice d'autres pays ou États et, d'autre part, **ajoute à ce même total** les GES que ces autres pays ou États produisent à notre bénéfice.

Allons-y de deux exemples aisés :

- Sous l'angle de la **production**, nos alumineries ont émis **5,2 MT** de GES en 2019¹. Notre aluminium est toutefois exporté à 95 % sous forme de lingots ou de tôles. Ainsi, notre **consommation** de ce métal totalise en fait à peine **260 000 tonnes**;
- À l'inverse, de nombreux pays émettent annuellement **4 MT** de GES pour la fabrication et le transport d'automobiles jusque chez nous, chiffre absent de notre compte **production** mais qui doit apparaître à notre compte **consommation**.

Tant de GES en plus, tant d'autres en moins, qu'est-ce que ça change ? se demanderont certains. D'autres ne verront là qu'arguties à réserver aux experts.

Le fait est que ça change vraiment quelque chose, au point qu'en tant que citoyens, tous doivent se sentir interpellés. C'est ce que nous verrons en commençant par nous intéresser à l'étude Brehain 2022.

¹ Environnement et Lutte contre les changements climatiques : ***Registre des grands émetteurs***.

La consommation des ménages

Je n'abuserai pas des nombreux tableaux et figures apparaissant à l'étude Brehain 2022, à laquelle tout un chacun peut avoir accès sur le site de l'ISQ. Un seul tableau suffira :

Tableau 1

Empreinte carbone des ménages au Québec selon la catégorie de biens et services et le lieu d'émission, 2017

Catégorie de biens et services	GES émis au Québec	GES émis dans les autres provinces et territoires canadiens	CO ₂ émis hors Canada	GES Totaux
	Kt éq. CO ₂			
Énergie et combustibles	32 542	1 312	1 452	35 306
Aliments et boissons	4 305	5 070	3 398	12 774
Transport (véhicules, pièces, services)	2 594	753	3 684	7 031
Meubles et équipements ménagers	661	407	2 085	3 154
Logement	1 511	543	841	2 895
Soins de santé et soins personnels	778	450	1 413	2 640
Vêtements et accessoires	405	212	1 927	2 544
Autres services	975	595	739	2 309
Loisirs	655	409	1 146	2 210
Télécommunication et matériel audio visuel	277	146	711	1 134
Ensemble des biens et des services	44 704 62 %	9 896 14 %	17 396 24 %	71 997

Notes : Les GES émis en dehors du Canada sont liés aux produits importés et comprennent uniquement le CO₂.
En raison de l'arrondissement de certaines données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Source : Institut de la statistique du Québec

On voit d'abord à ce tableau que la consommation des ménages québécois repose à **62 % sur des GES émis au Québec**, à 14 % sur d'autres émis ailleurs au Canada, et à 24 % sur d'autres émis ailleurs dans le monde :

- Dans la comptabilité habituelle, celle reposant sur la production locale de GES, seul les premiers **62 %**, ou **44,7 MT**, étaient pris en compte;
- Ce qui laissait de côté pas moins de **27,3 MT** de GES... un chiffre si élevé qu'il devrait faire naître un début d'inquiétude chez qui s'est cru vertueux en matière d'émissions de GES ;
- Le grand total de **72 MT**, uniquement au titre des dépenses de consommation des ménages, a de quoi alimenter cette inquiétude puisqu'il est drôlement proche des **83,3 MT** de production locale de GES en cette même année 2017 !

Pas de surprise en ce qui concerne les catégories du tableau :

- Les catégories **Énergie** et **Transport** démontrent que les transports individuels (autos et VUS) pèsent un gros **36 %** des émissions de GES des ménages;
- Quant aux autres rubriques, elles correspondent de façon assez juste, et cruelle, au grand mouvement de désindustrialisation qui a frappé le Québec ces 40 dernières années, puisque les GES étrangers pèsent 84 % pour nos vêtements, 79 % pour nos meubles et équipements ménagers (Mabe 2014), 76 % pour les équipements audiovisuels dont nous sommes si friands, et ainsi de suite.

Une évaluation à compléter

Comme je l'ai laissé entendre plus tôt, l'étude Brehain 2022 ne présente pas un portrait complet du sujet, puisqu'elle **ne couvre que la consommation des ménages**. Pour comprendre ce qui y manque, il faut se rapporter à une équation économique de base :

$$\text{DIF} = \text{C} + \text{G} + \text{I}$$

Où DIF = **Demande intérieure finale**

C = Consommation des ménages

G = Dépenses des administrations publiques

I = Investissements des administrations publiques et des entreprises

En 2019², les proportions que représentaient chacun de ces termes étaient :

$$100 \% = 57 \% + 23 \% + 20 \%$$

Les **72 MT** de GES auxquels arrive l'étude Brehain 2022 ne correspondent qu'à un seul terme de l'équation, 57 %. Une simple règle de trois nous dit que :

- Si 57 % de l'économie = 72 MT de GES;
- Alors 100 % de l'économie = 126 MT de GES.

L'étude Brehain 2022 portait sur 2017, année où la **production domestique** de GES au Québec fut de **10 tonnes** par habitant³. Or, vu sous l'angle de notre **consommation domestique**, considérant **126 MT**, on devrait plutôt parler de **15 tonnes** par habitant :

- Ce qui ferait de nous des citoyens du monde significativement moins vertueux que nous nous sommes jusqu'ici plu à le croire.

Ne concluons toutefois pas trop vite ! La relation entre économie et GES, déclinée en une diversité d'agents et de secteurs, est assurément trop complexe pour être ramenée à une simple règle de trois.

J'ai eu le plaisir d'échanger sur le sujet avec Mme Brehain. Elle m'a confirmé qu'au stade actuel, son étude est partielle dans la mesure où elle est limitée à la seule **consommation des ménages**. Ce premier pas fait, l'ISQ entend bien l'élargir de façon à couvrir l'entièreté des émissions de GES imputables à la **consommation domestique** (demande intérieure) du Québec.

² Institut de la statistique du Québec, *Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec*, Édition 2020, Tableau 2,3, Produit intérieur brut réel, p. 22.

³ *Inventaires québécois des émissions de GES et leur évolution depuis 1990*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, annuel. En 2017, la production de GES au Québec fut de 83,31 MT, La même année, l'ISQ donnait la population du Québec à 8 298 827 habitants.

Mot de la fin

Les auditeurs se souviendront que je m'étais risqué à cette antenne à une évaluation des GES imputables à notre **consommation domestique**⁴ :

- J'avais conclu que notre **consommation** de GES était vraisemblablement supérieure d'environ **10 %** à notre **production** de GES;
- Sur la base de l'étude Brehain 2022, l'écart pourrait être aussi élevé que **50 %**.

Me fondant sur cette marge de + 10 à + 50 %, je considère comme étant quasi assuré que la contribution effective des Québécois et Québécoises à la problématique des changements climatiques est plus élevée que nous l'avions jusqu'ici cru :

- J'ai hâte que l'ISQ approfondisse sa démarche d'évaluation pour que l'on sache avec un plus haut degré de certitude ce qu'il en est;
- Ce qui devrait modérer notre **pétage national de bretelles** sur ce sujet des GES.

⁴ **GES : Contribution des transports**, 26 août 2021. Je signale qu'au moment de rédiger cette chronique, les émissions du Québec en 2017 étaient évaluées à 78,6 MT, chiffre qui a ensuite été haussé à 83,3 MT.